Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 056-215600743-20260321-DEL21032026_08-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE GUENIN

Arrondissement de Pontivy

Séance du 21/03/2026

Date de la convocation
17/03/2026

Date d'affichage
17/03/2026

Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 19 En exercice : 19 Votants : 19

A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Réf	DEL21-03-2026-08

L'an 2026, le 21 mars à 10 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Guénin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ONNO Anthony, Maire.

Présents : Mme DAMONNEVILLE Cécile, Mme FRAVAL Sophie, Mme GEGOUREL Clara, Mme GRIGNOUX Laurence, M. GUEGAN Daniel, M. GUEGAN Arnaud, Mme JOUBIER Anne-Catherine, Mme LE BOUQUIN Anne-Laure, M. LE FORESTIER Jean-Yves, Mme LE GUIDEC Mylène, Mme LE MANOUR Audrey, M. LE MASSON Joël, M. LE TONQUEZE Gilles, Mme MORVANT Yvonne, M. NOUREUX Grégory, M. ONNO Anthony, M. POSTIC Jean-François, M. QUILLERE Nicolas, M. QUILLIEC Elie.

Secrétaire de séance : Mme DAMONNEVILLE Cécile

Objet de la délibération : Création des commissions municipales et désignation des membres

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-22,

Considérant que le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil,

Considérant que les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission,

Considérant que les membres sont désignés par vote à bulletin secret, toutefois, le conseil municipal peut décider de ne pas procéder au scrutin secret. Le Maire est président de droit de toutes les commissions ; les adjoints seront nommés Vice-Présidents des commissions dont ils ont la délégation,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE CRÉER 5 commissions municipales comportant un nombre maximum de 11 membres à savoir :**
  - **Commission Finances – Ressources Humaines**
  - **Commission Entretien des bâtiments communaux – Patrimoine**
  - **Commission Culture – Animation – Vie associative et sports**
  - **Commission Voirie – Travaux neufs – Urbanisme**
  - **Commission Jeunesse – Actions scolaires**
- **DE NE PAS PROCEDER au scrutin secret,**
- **DE CONSTITUER les commissions de la manière suivante :**

Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 056-215600743-20260321-DEL21032026_08-DE

Commission Finances Ressources Humaines	Commission Entretien des bâtiments communaux Patrimoine	Commission Culture - Animation Vie associative et sports	Commission Voirie Travaux neufs Urbanisme	Commission Jeunesse Actions scolaires
VP : Cécile DAMONNEVILLE	**VP : Gilles LE TONQUEZE**	**VP : Sophie FRAVAL**	**VP : Jean-Yves LE FORESTIER**	**VP : Anne-Catherine JOUBIER**
Laurence GRIGNOUX	Grégory NOUREUX	Anne-Laure LE BOUQUIN	Laurence GRIGNOUX	Anne-Laure LE BOUQUIN
Anne-Laure LE BOUQUIN	Audrey LE MANOUR	Cécile DAMONNEVILLE	Cécile DAMONNEVILLE	Grégory NOUREUX
Anne-Catherine JOUBIER	Nicolas QUILLERÉ	Anne-Catherine JOUBIER	Elie QUILLIEC	Mylène LE GUIDEC
Yvonne MORVANT	Joël LE MASSON	Elie QUILLIEC	Grégory NOUREUX	Jean-François POSTIC
Nicolas QUILLERÉ	Jean-Yves LE FORESTIER	Mylène LE GUIDEC	Daniel GUEGAN	Sophie FRAVAL
Gilles LE TONQUEZE	Arnaud GUÉGAN	Daniel GUEGAN	Yvonne MORVANT	Clara GEGOUREL
Sophie FRAVAL		Audrey LE MANOUR	Jean-François POSTIC	
Joël LE MASSON		Arnaud GUEGAN	Gilles LE TONQUEZE	
Jean-Yves LE FORESTIER		Clara GEGOUREL	Joël LE MASSON	
			Arnaud GUEGAN	

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,
Anthony ONNO

